



ocean-climate.org

PLAIDOYER UN OcéAN EN BONNE SANTÉ, UN CLIMAT PROTÉGÉ

Plateforme Océan et Climat



Ce document a été réalisé par la Plateforme Océan et Climat

Coordination : Raphaël Cuvelier

Animation et réalisation : Luna Merino, Loreley Picourt

Réalisation graphique : Natacha Bigan

Crédit photo de couverture : The SEA People

Pour citer le document :

PLATEFORME OCÉAN ET CLIMAT, 2019,

Plaidoyer : Un océan en bonne santé, un climat protégé.

Décembre 2019

La Plateforme Océan et Climat : qui sommes-nous ?

La Plateforme Océan et Climat (POC) est née d'une alliance entre des organisations non-gouvernementales et des instituts de recherche. Elle regroupe plus de 70 organisations - ONG, instituts de recherche, fondations, musées et centres de culture scientifique, secteur privé, institutions nationales et internationales, collectivités - dont l'objectif est de valoriser l'expertise scientifique et de porter un plaidoyer sur les enjeux océan-climat auprès des décideurs politiques et du grand public.

Forte de son expertise, la POC vient en soutien aux décideurs en besoin d'informations scientifiques et d'orientation dans la réalisation des politiques publiques. La POC répond également à une nécessité aussi bien exprimée par la communauté scientifique que par les représentants du secteur privé et de la société civile : l'existence d'un espace d'échange et de réflexion autour duquel les acteurs de l'océan et du climat peuvent élaborer une approche commune et holistique face à l'enjeu de la protection des écosystèmes marins et la lutte contre le changement climatique.

ACRONYMES

AMP : Aires marines protégées

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CDB : Convention sur la diversité biologique

COP : Conférence des Parties

EMR : Energies marines renouvelables

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

GCRMN : Réseau global de suivi des récifs coralliens

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GOOS : Système mondial d'observation de l'océan

ICS : Conseil international des sciences

INN : Pêche illicite, non déclarée et non réglementée

IPBES : Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

NDC : Contribution déterminée au niveau national

OECM : Autres mesures de conservation efficaces par zone

ODD : Objectif de développement durable

OMI : Organisation maritime internationale

POC : Plateforme Océan et Climat

PSMA : Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du Port

RMD : Rendement maximum durable

SBSTA : Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

SFN : Solutions fondées sur la nature

SROCC : Rapport Spécial sur l'Océan et la Cryosphère dans le contexte du Changement Climatique

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Ce plaidoyer est le fruit de l'expérience et de l'engagement des membres de la Plateforme Océan et Climat créée en 2014 dans la perspective de la COP21 et des négociations de l'Accord de Paris (2015). Son objectif premier est d'appeler à l'action pour un océan en bonne santé, un climat protégé.

Il ne cherche pas uniquement à faire comprendre et à souligner les grands défis auxquels l'océan global, et donc notre planète, sont confrontés ; il propose également des solutions et des mesures concrètes, fondées sur les dernières informations scientifiques disponibles, pour préserver l'océan, sa biodiversité et le climat.

Ce plaidoyer est destiné à tous les décideurs politiques et acteurs engagés qui négocient et oeuvrent chaque jour en faveur de la lutte contre le changement climatique et pour la conservation de l'océan et de ses écosystèmes.

La POC souhaite ainsi mettre à leur disposition des recommandations accessibles et fiables, issues d'un réseau international de plus de 70 membres.

L'océan au cœur du système climatique

Couvrant plus des deux tiers de la surface du globe, l'océan est un écosystème complexe qui fournit des services essentiels au maintien de la vie sur Terre.

L'océan se trouve au cœur du système climatique planétaire. Il absorbe plus de 25 % du CO₂ émis chaque année par l'Homme dans l'atmosphère et fournit 50 % de l'oxygène produit sur Terre. Il absorbe également plus de 90 % de la chaleur résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES), limitant de fait le réchauffement de l'air que nous respirons et jouant ainsi un rôle essentiel dans la régulation du climat.

Si l'océan limite en partie le réchauffement climatique, les changements globaux issus des pressions anthropiques modifient déjà sa dynamique et ses interactions avec l'atmosphère. Réchauffement de l'eau, absorption de gaz carbonique, surexploitation des ressources vivantes ou énergétiques, destruction des habitats et pollutions multiples nuisent aux écosystèmes marins et côtiers. Ainsi, la vulnérabilité de ces écosystèmes s'accroît, certaines espèces migrent, l'acidification de l'océan se poursuit et des zones mortes se développent et s'étendent à de nouvelles régions de l'océan.

L'habitabilité de l'océan ainsi entamée a des conséquences sur le fonctionnement même de ses écosystèmes et plus généralement sur celui de la biosphère de la planète dont il représente 71 % de la surface. La santé de l'océan est devenue un enjeu crucial. Les écosystèmes marins (récifs coralliens, mangroves, monts sous-marins, etc.) servent directement et indirectement les sociétés humaines autant qu'ils les protègent. Ils agissent comme un rempart face à la montée des eaux et aux événements extrêmes, fournissent moyens de subsistance et services culturels, et assurent la sécurité alimentaire de trois milliards de personnes. Ces écosystèmes, encore très largement méconnus, représentent un capital naturel inestimable et participent au recyclage de la matière, crucial pour la survie des organismes vivants, y compris celle de l'espèce humaine.

La Plateforme Océan et Climat mobilisée depuis la COP21 pour mettre l'océan au cœur des négociations climatiques internationales

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (1992) fait explicitement référence à l'océan et aux zones côtières (articles 4-1d et 4-1e). En 2015, lors de la COP21, la POC et les 70 organisations qui la composent, participaient à la mobilisation générale pour l'adoption d'un accord sur le climat, universel et ambitieux, et oeuvraient pour que l'océan soit pleinement pris en compte dans le régime climatique. Cet élan collectif s'est concrétisé par l'Accord de Paris qui précise, dans son préambule, «qu'il importe de veiller à l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans» et qui reconnaît ainsi la vulnérabilité de l'océan et son rôle dans la régulation du climat.

Cette dynamique s'est poursuivie en 2016 à la COP22, avec l'adoption du Partenariat de Marrakech qui considère l'océan comme l'une des thématiques prioritaires de l'Agenda Global de l'Action Climatique. En 2017, dans le cadre de cet agenda et de la mise en oeuvre de l'objectif de développement durable (ODD) 14 relatif à l'océan, la POC a lancé l'Alliance d'Initiatives Océan et Climat, un réseau d'initiatives internationales qui portent des solutions concrètes face au changement climatique.

La reconnaissance du rôle de l'océan s'est renforcée lors de la COP 23 (2017) avec le lancement par les Fidji de l'«Ocean Pathway Partnership», un groupe de pays ambitieux portant la voix de l'océan dans les instances climatiques, puis en 2018, lors de la tenue du Dialogue de Talanoa qui a abouti à un Appel à l'Action incitant les Parties à accroître l'ambition de leurs engagements pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris.

De 2015 à 2019, la POC a également joué un rôle important dans les discussions préalables ayant abouti à la décision du GIEC de produire un Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique (SROCC).

Enfin, en septembre 2018, dans le cadre de la phase préparatoire de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), la POC organisait, avec la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO, une Conférence Scientifique de Haut-Niveau afin de synthétiser les récents progrès autour des interactions océan, climat et biodiversité, et de favoriser une réflexion sur les liens entre science et politique.

Les enjeux océan et climat, au coeur de l'agenda international

2019-2021

La mission de la Plateforme Océan et Climat vise à alerter sur l'importance des interactions entre océan, climat et biodiversité, et à encourager les solutions concrètes dans ce domaine.

Ainsi, la Plateforme agit au sein de la CCNUCC pour renforcer la prise en compte de l'océan dans le régime climatique ; mais elle agit également dans les instances de gouvernance de la biodiversité pour réaffirmer ce lien étroit entre biodiversité, climat et océan.

La COP25, organisée en décembre 2019 sous Présidence Chilienne, et annoncée comme la « Blue COP », sera essentielle pour encourager les Etats à intégrer des mesures relatives à l'océan dans leurs contributions déterminées

au niveau national (NDC) qu'ils devront soumettre en 2020 et qui, selon les articles 4-3 et 4-9 de l'Accord de Paris, devront être révisées à la hausse tous les cinq ans.

C'est la raison pour laquelle la Plateforme Océan et Climat s'est associée à l'initiative *Because The Ocean*, portée par une quarantaine de pays, pour produire à destination des Parties à la CCNUCC des recommandations sur l'élaboration de ces NDC qui prennent en compte les solutions relatives à l'océan.

En 2020, le Congrès Mondial de l'UICN en France, suivi de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en Chine, constitueront une opportunité majeure pour renforcer la prise en compte des fonctions climatiques de l'océan dans le futur cadre international pour la biodiversité post-2020.

Les négociations en cours sur la haute mer, visent à élaborer, d'ici 2020, un instrument international juridiquement contraignant sur

la conservation et la gestion durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales. Cet accord devrait permettre, en particulier, de préserver des services écosystémiques essentiels – notamment la séquestration du carbone et la production d'oxygène – via une gestion renforcée des ressources génétiques marines et la mise en place d'outils de protection de la biodiversité marine tels que les aires marines protégées (AMP), les études d'impact environnemental et la gestion basée sur les écosystèmes.

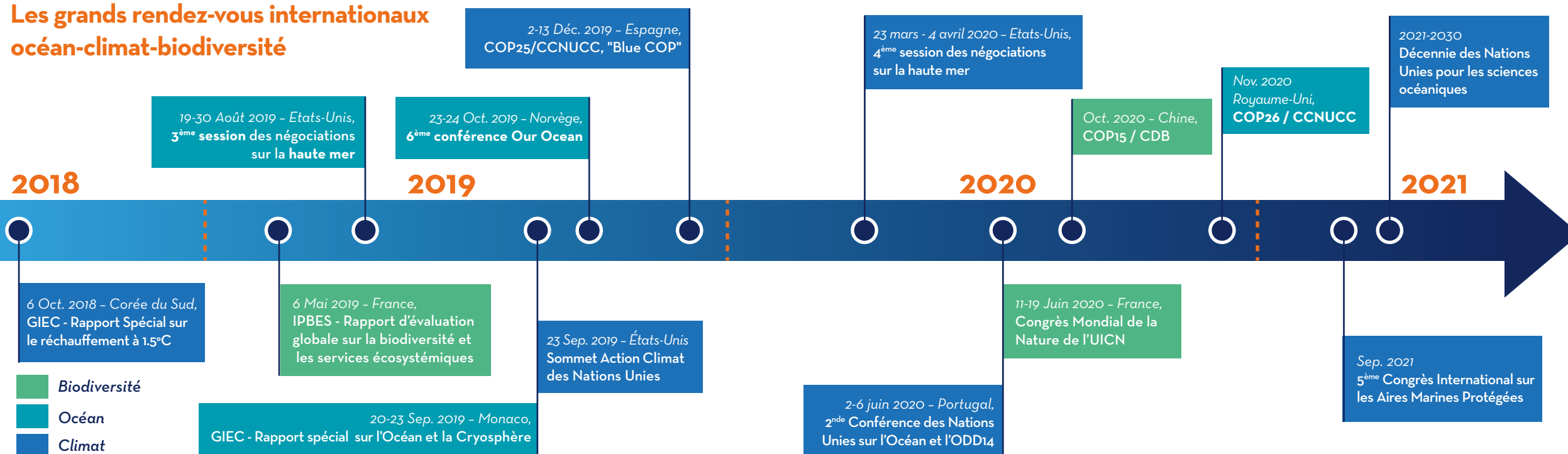
Les ODD à l'horizon 2030 soulignent que l'eau, la biodiversité, l'océan et le climat sont intrinsèquement liés et permettent le maintien de la vie sur Terre. L'ODD 14 – Vie aquatique – rappelle qu'une action concertée et à tous les niveaux est nécessaire pour préserver la santé et l'intégrité de l'océan, ses écosystèmes, et ses contributions à nos sociétés et au reste du vivant. En juin 2020, le Portugal accueillera la seconde conférence des Nations Unies sur l'océan et l'ODD 14, où quatre cibles de cet

objectif seront évaluées : la protection et la résilience des écosystèmes, la surpêche et la pêche illégale, les AMP, et les subventions qui contribuent à la surpêche.

À l'Organisation maritime internationale (OMI), les négociations à venir porteront sur l'adoption de mesures à court, moyen et long-termes conformément à la stratégie initiale de réduction des GES du transport maritime adoptée en 2018. Cette stratégie vise à réduire de 50% le volume total des émissions de GES d'ici 2050, par rapport à 2008, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

Enfin, la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) vise à promouvoir les synergies, les partenariats, la sensibilisation du public, l'éducation et une interface science-politique efficace, dont l'objectif final est de permettre une action conjointe et renforcée pour l'océan.

Les grands rendez-vous internationaux océan-climat-biodiversité



Le Plaidoyer de la Plateforme Océan et Climat

Considérant que l'agenda international 2019-2030 ouvre une nouvelle période d'engagement pour l'océan, pour le climat, et pour la biodiversité, la POC présente ce plaidoyer pour que les enjeux liés à l'océan soient au coeur des décisions à tous les niveaux.

Il est de notre responsabilité à tous d'agir de manière ambitieuse pour que l'Accord de Paris soit mis en oeuvre et pour que les politiques relatives à la biodiversité intègrent le rôle majeur de l'océan dans la crise climatique et les changements globaux.

Ces efforts s'articulent autour de quatre défis :

- 1 / Atténuation**
- 2 / Adaptation**
- 3 / Science**
- 4 / Finance durable**

1.

ATTÉNUATION RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

DE GAZ À EFFET DE SERRE ET RENFORCER

LES Puits NATURELS DE CARBONE

Avant tout, il est essentiel de suivre les préconisations du Rapport spécial du GIEC sur le réchauffement de 1,5°C : limiter le réchauffement en-deçà des 1,5°C au cours de la deuxième moitié du siècle, pour parvenir ainsi, conformément à l'article 4-1 de l'Accord de Paris, à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions par les puits de gaz à effet de serre.

Il est estimé qu'un tiers des réserves pétrolières, la moitié des réserves de gaz et plus de 80 % du charbon devraient rester sous terre si l'on souhaite limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Ainsi, d'ici 2050, l'abandon de l'exploitation des énergies fossiles, l'arrêt de leur subventionnement et la transition vers une énergie propre doivent être une priorité.

Réduire les émissions de GES, et en particulier de CO₂, est en effet indispensable pour maintenir la bonne santé de la biodiversité marine, les fonctions climatiques et les services écosystémiques rendus par l'océan. Limiter ces émissions constitue, pour l'instant, la seule option pour lutter contre le réchauffement de l'océan, son acidification, sa désoxygénation, l'augmentation du niveau de la mer, les impacts des phénomènes extrêmes et la destruction d'écosystèmes particulièrement sensibles tels que les récifs coralliens.

Si l'océan est certes impacté par le changement climatique, il est aussi porteur de solutions d'atténuation, dont les énergies marines renouvelables (EMR), la réduction des émissions dues aux activités directement en lien avec l'océan et la séquestration de carbone dans les habitats marins tels que les herbiers, les marais salés, les mangroves, et les écosystèmes pélagiques.

Des mesures spécifiques à l'océan et aux activités maritimes peuvent contribuer à réduire les émissions de GES et doivent être intégrées par les Parties à la CCNUCC dans leurs NDC.

Enfin, des efforts considérables doivent encore être déployés pour mieux comprendre le cycle du carbone marin et les approches les plus pertinentes pour optimiser ce cycle.

A cette fin, il est urgent de :

1 PRÉSERVER LE RÔLE MAJEUR DE L'OCÉAN DANS LE CYCLE DU CARBONE

- Protéger les écosystèmes marins à forte valeur écologique et biologique, et/ou ceux qui séquestrent et stockent une grande quantité de carbone, le « carbone bleu » ;
- Réduire les menaces principales qui pèsent sur ces écosystèmes essentiels :
 - > les protéger des destructions d'habitats et des pollutions telluriques, en particulier par la réduction des ruissellements d'origine agricole et par la mise en place de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration physico-chimiques et biologiques ;
 - > interdire la géo-ingénierie dans l'océan à l'échelle commerciale jusqu'à ce que les conséquences négatives identifiées par les scientifiques puissent être atténuées, et veiller à ce que toute recherche ou tout projet pilote en géo-ingénierie adhère à un code de conduite qui réduira son impact négatif ;
 - > fermer à l'exploitation pétrolière et gazière offshore les zones vulnérables déjà identifiées, et adopter un dialogue constructif, fondé sur la connaissance scientifique, pour identifier d'autres zones vulnérables ;
- Préserver les ressources halieutiques et les écosystèmes associés par la mise en place d'une gestion durable des pêches, notamment dans les zones marines peu ou non protégées ;
- Mettre en place des stratégies réglementaires, techniques et financières permettant de protéger, d'ici à 2030, 30 % de l'océan au moyen :
 - > d'aires marines intégralement et/ou hautement protégées, effectivement et durablement gérées, en impliquant les acteurs du territoire,
 - > ainsi que d'autres mesures de conservation efficaces par zone offrant des avantages équivalents pour la biodiversité ;
- Prioriser, lorsque possible, des solutions fondées sur la nature (SFN) qui s'appuient sur des politiques intégrant explicitement des objectifs de protection ou de restauration des écosystèmes.

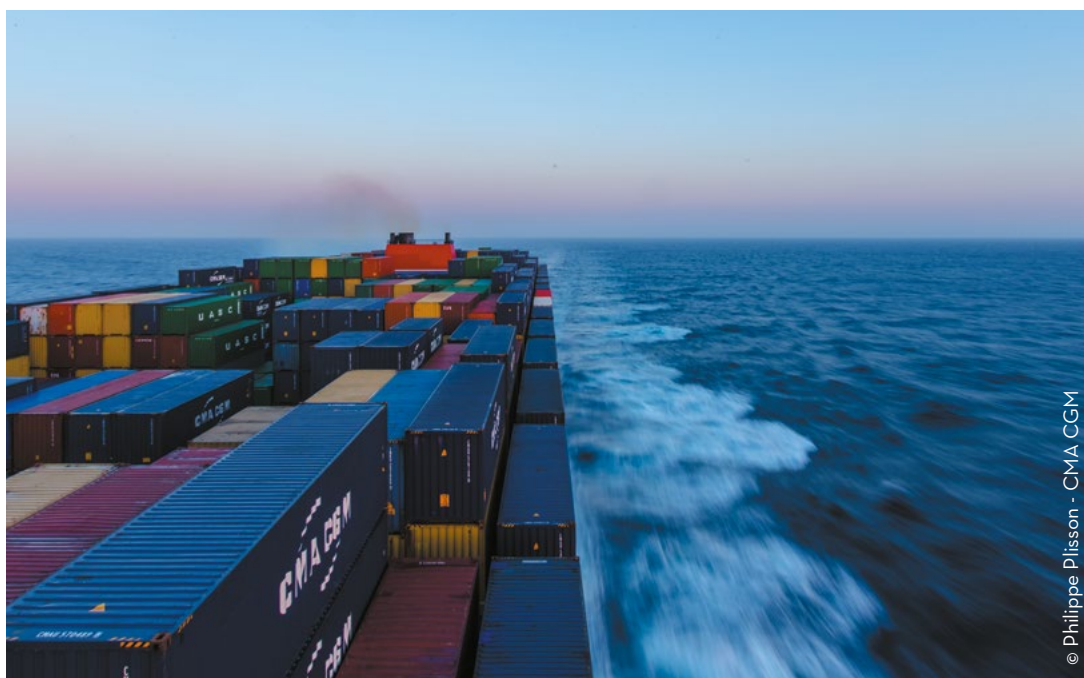
2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES, TOUT EN PRÉSERVANT LA BIODIVERSITÉ MARINE

- Développer les technologies durables et les filières industrielles dans les domaines de l'éolien offshore posé et flottant, de l'hydroélectrique, et de l'énergie thermique des mers ;
- Implanter les EMR dans le cadre d'une planification des espaces maritimes rigoureuse et concertée, en évitant les zones qui abritent des habitats, espèces ou processus écologiques particulièrement sensibles ;
- Réduire leurs impacts environnementaux dans les phases d'implantation, de construction, d'exploitation et de démantèlement ;
- Imposer aux études d'impact de se référer à des protocoles reconnus et transparents qui prennent en compte l'ensemble des impacts potentiels du projet ainsi que les impacts cumulés avec les autres activités à des échelles appropriées ;
- Gérer le conflit entre la demande de métaux et de terres rares créée par les besoins de l'énergie renouvelable (éoliennes, cellules solaires, batteries électriques, etc.) et les menaces pour la biodiversité de l'exploitation minière des grands fonds marins ;
- Encourager le GIEC à intégrer, dans son 6^{ème} cycle d'évaluation (AR6), une synthèse approfondie de la contribution et du potentiel des EMR.



3 PROMOUVOIR DES SOLUTIONS PERMETTANT DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DU TRANSPORT ET DES SERVICES MARITIMES

- Réduire le transport maritime de marchandises non-essentiels et non-durables ;
- Promouvoir les mesures opérationnelles permettant de réduire les pollutions et émissions des navires (réduction et régulation de la vitesse, optimisation de la consommation d'énergie, etc.) ;
- Investir dans l'innovation et l'écoconception des navires favorisant les modes de navigation et de propulsion économes en énergie et respectueux de l'océan (abandon du fuel lourd, utilisation du gaz naturel liquéfié comme carburant de transition, et développement de l'hydrogène, de l'hybride électrique, de l'appui vélique, etc.) ;
- Encourager la coopération entre ports et armateurs pour faciliter le traitement des déchets, la connexion à quai, le soutage aux carburants alternatifs, et l'optimisation des escales en améliorant la circulation des données entre tous les opérateurs ;
- Interdire immédiatement l'utilisation du fuel lourd en Arctique pour éviter les risques de marées noires et de dépôts de carbone noir sur la glace qui amplifient le réchauffement climatique et ses effets ;
- Encourager les Etats à inclure dans leurs NDC des mesures relatives à l'efficacité énergétique des navires et à la transition énergétique des ports.



4 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES AU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

- Réduire la vitesse moyenne des navires de pêche et rénover les flottes pour accroître l'efficacité de la propulsion (moteurs à basse consommation, hélices de plus grande taille, coques limitant les frictions) ;
- Encourager, autant que possible, le remplacement des engins de pêche de type arts traînants (chaluts et dragues) par des arts dormants (filets, lignes, casiers), plus respectueux de l'environnement et moins émetteurs de CO₂ par kilo de poisson produit ;
- Améliorer l'efficacité énergétique du matériel de pêche et adapter les stratégies de gestion des pêcheries de manière à réduire l'excès de capacité de pêche, et ainsi limiter la surconsommation de fuel ;
- Réduire l'empreinte carbone des différentes filières des produits de la mer, en particulier en encadrant l'utilisation de la surgélation embarquée tout en optimisant les transports tout le long de la chaîne d'approvisionnement ;
- Réduire les émissions de GES liées à la production et au transport d'aliments destinés à l'aquaculture, en remplaçant la farine de poisson par des produits ayant une empreinte carbone plus faible ;
- Convaincre l'OMI d'intégrer le secteur de la pêche dans sa quatrième étude sur les GES ainsi que dans sa stratégie de réduction des GES.



© Lauric Thiault - Fondation Tara Ocean

2.

ADAPTATION

FAVORISER L'ADAPTATION

DES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET DES COMMUNAUTÉS

VULNÉRABLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La vulnérabilité et les risques liés à l'impact du changement climatique sur l'océan, la biodiversité marine et les communautés humaines qui en dépendent, sont déjà largement perceptibles et s'amplifient.

Les régions côtières et les États insulaires sont confrontés à la destruction des écosystèmes marins et à la dégradation des services rendus par ces écosystèmes.

Les populations humaines deviennent ainsi de plus en plus vulnérables, en particulier face à la montée du niveau de la mer et aux événements extrêmes qui gagnent en intensité et en fréquence d'année en année.

Qu'il s'agisse de l'incidence de la fonte des glaces sur les populations arctiques, ou des potentielles migrations forcées d'habitants d'îles basses du Pacifique, du golfe du Mexique ou de l'Arctique, ces conséquences observées et prévues concernent de très larges et nombreuses régions du globe.

Des mesures d'adaptation pour limiter les impacts négatifs du changement climatique sur l'océan sont par conséquent indispensables pour protéger les biens, les personnes et les écosystèmes les plus vulnérables. Ainsi, l'Accord de Paris prévoit que (art. 7-10) « chaque Partie devrait, selon qu'il convient, présenter et actualiser périodiquement une communication relative à l'adaptation où pourront figurer ses priorités (...) ses projets et ses

mesures », et, (art. 7-11) « présentée (...) dans un plan national d'adaptation, [et/ou] dans une contribution déterminée au niveau national ».

Dans ce contexte, il est urgent de :

1 ENCOURAGER L'ÉLABORATION DE STRATÉGIES D'ADAPTATION INNOVANTES POUR PROTÉGER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES OCÉANIQUES ET CÔTIERS

- Privilégier les solutions d'adaptation fondées sur la nature par rapport aux solutions d'ingénierie lourde (béton, digues, etc.), en particulier restaurer les mangroves, les herbiers, les marais, les forêts de laminaires, les récifs coralliens et autres écosystèmes côtiers qui atténuent les inondations et réduisent les impacts des événements extrêmes et de l'élévation du niveau de la mer ;
- Créer et gérer effectivement des aires marines avec un niveau de protection et de surveillance approprié, principalement dans les zones particulièrement vulnérables au changement climatique, et/ou à l'acidification de l'océan, afin de préserver la biodiversité, d'assurer la protection des côtes et de régénérer et pérenniser les ressources halieutiques ;
- Soutenir le développement du réseau mondial de suivi des récifs coralliens (GCRMN), de la recherche et de l'innovation pour la restauration des récifs coralliens ;
- Renforcer les systèmes de surveillance et d'alerte face aux événements extrêmes ;
- Promouvoir des pratiques de pêche durable qui respectent les stocks halieutiques et préservent les écosystèmes, tout en promouvant un haut standard d'exigence environnementale, au-delà de l'actuelle gestion au rendement maximum durable (RMD).



© Lauric Thiault - Fondation Tara Ocean

2 CONCEVOIR DES PLANS D'ACTION PERTINENTS POUR LA MISE EN PLACE DE CES SOLUTIONS



- Articuler les mesures d'adaptation au changement climatique avec la réduction des autres facteurs de stress anthropique (pollutions, destruction des habitats, surexploitation des ressources, extractions, etc.) ;
- Intégrer dans ces stratégies les technologies et savoirs traditionnels des peuples autochtones ;
- Soutenir en priorité les mesures d'adaptation pour les régions les plus vulnérables, notamment celles menacées par l'élévation du niveau de la mer : les États insulaires et les mégalopoles et deltas à forte densité démographique ;
- Éviter la « maladaptation » qui conduit, de manière non-intentionnelle, à augmenter la vulnérabilité au lieu de la réduire ;
- Veiller à ce que les solutions soient mises en œuvre de manière équitable, notamment pour les communautés vulnérables et historiquement défavorisées ;
- Instaurer, pour les solutions adoptées, des stratégies de surveillance, d'évaluation et de gestion adaptative à long terme ;
- Promouvoir les réseaux de gestionnaires d'AMP à l'échelle nationale, régionale et globale pour renforcer les capacités des gestionnaires à l'échelle locale, et intégrer leurs connaissances des possibles changements futurs dans les prises de décision.



3.

SCIENCE RENFORCER LA RECHERCHE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LES INTERACTIONS OCÉAN ET CLIMAT

Les scientifiques étudiant le nexus océan-climat cherchent à comprendre le rôle régulateur que joue l'océan dans le système climatique, y compris via l'analyse de paramètres physico-chimiques, biologiques et écologiques ainsi que des différents domaines des sciences humaines et sociales.

La mise en œuvre de l'Accord de Paris au travers de stratégies pertinentes et efficaces pour l'atténuation et l'adaptation nécessite aujourd'hui que ces connaissances soient intégrées par les décideurs politiques et les acteurs économiques et se traduisent par une meilleure gouvernance et des changements de comportement.

A cette fin, il est primordial de :

1 AJUSTER LES APPROCHES SCIENTIFIQUES

- Construire des systèmes d'observation intégrés et des bases de données en libre accès, tout en poursuivant l'effort pour un système d'observation de l'océan, coordonné, soutenu, mieux adapté aux besoins de la communauté – sur le modèle du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) – et qui intègre des données biologiques, écologiques, socioéconomiques et socioculturelles ;

- Favoriser l'intégration des savoirs relatifs aux systèmes naturels et humains, pour mieux adapter les solutions aux problèmes de durabilité et à leur contexte écologique, économique, politique et socioculturel ;
- Renforcer la collaboration scientifique, au niveau national, régional, et international, par la transparence des approches, le libre accès aux données et la reproductibilité des résultats, notamment par la promotion des standards existants dans ce domaine.

2 CONSOLIDER LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE

Il est indispensable d'accroître la connaissance sur plusieurs thématiques majeures, parmi lesquelles :

- Le rôle de l'océan dans la régulation du climat :
 - > Documenter, comprendre et prévoir l'évolution de la circulation et de la chaleur océaniques, ainsi que leur influence sur la météo, la variabilité climatique et le changement climatique ;
 - > Appréhender, qualitativement et quantitativement, le rôle de l'océan dans la régulation du climat via le stockage de carbone anthropique, ou d'autres gaz climatiquement actifs ;
 - > Analyser les interactions entre biodiversité marine et régulation du climat, notamment en identifiant mieux les boucles de rétroaction entre impacts écologiques des différentes pressions (surpêche, pollutions, changement climatique...) et fonctionnement du stockage du CO₂ ;
 - > Explorer les conséquences des évolutions climatiques sur les écosystèmes profonds, et les rétroactions de ceux-ci sur le climat en lien avec les interactions océan-lithosphère océanique.
- Les effets du changement climatique sur l'océan et les socio-écosystèmes marins :
 - > Renforcer l'étude des impacts cumulés des stress climatiques (réchauffement, désoxygénation, acidification, etc.) et des pressions anthropiques (surpêche, pollutions, destruction d'habitats, etc.) sur la biosphère marine et littorale, le cycle du carbone et les systèmes socio-économiques ;
 - > Mieux comprendre comment nos sociétés interagissent avec l'océan (services écosystémiques, contributions de la nature aux populations, etc.) ; quantifier la part de notre bien-être (santé, développement économique, etc.) liée à un océan en bonne santé, et anticiper comment ce bien-être sera affecté par le changement climatique ;
 - > Soutenir l'élaboration de scénarios climatiques afin de permettre des prises de décisions collectives, pertinentes et adaptées à différentes échelles.

- Les solutions d'atténuation et d'adaptation :
 - > Améliorer la compréhension et la quantification des bénéfices des SFN, notamment les AMP, en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, mais également en termes d'impact sur la biodiversité, sur le stockage du carbone et sur l'accès des communautés humaines aux ressources naturelles ;
 - > Approfondir la connaissance sur la capacité d'adaptation des organismes marins, en particulier celle des espèces constructrices d'habitats marins comme les coraux constructeurs de récifs, les herbiers marins ou les récifs ostréicoles ;
 - > Consolider et améliorer les connaissances scientifiques dans le domaine de la pêche, notamment concernant les stocks halieutiques, les flottes de pêche, et via la cartographie de l'effort de pêche.

3 PARTAGER LA CONNAISSANCE ET SENSIBILISER LA SOCIÉTÉ AUX ENJEUX OCÉAN-CLIMAT

- Renforcer l'enseignement de l'importance de l'océan pour notre qualité de vie au sein des programmes scolaires, et regrouper le matériel pédagogique dans des outils en ligne facile d'accès ;
- Sensibiliser les citoyens à leur rôle potentiel dans la protection de l'océan et du climat, ceci en lien avec les réseaux de production et de communication scientifiques (universités, instituts de recherche, muséums, aquariums) ;
- Soutenir la création et la diffusion de contenus scientifiquement pertinents et compréhensibles pour le grand public ;
- Favoriser les collaborations entre acteurs économiques, non-gouvernementaux et académiques ;
- Elaborer des projets participatifs et citoyens de sciences marines ;
- Offrir des bourses océan-climat aux jeunes et développer une plateforme de recherche dédiée, pour les chercheurs en début de carrière, et placée sous l'égide du Conseil international des sciences (ICS) ;
- Former les acteurs du milieu marin (gestionnaires d'AMP, officiers de marine marchande, pêcheurs, patrons de pêche, etc.) aux défis posés par le changement climatique et aux solutions appropriées, en mettant à leur disposition des informations scientifiquement pertinentes.



© The SEA People

4.

FINANCE DURABLE LEVER DES FONDS POUR

LES PROJETS OCÉAN-CLIMAT

Une des priorités du monde de la finance doit être de réorienter les investissements publics et privés vers une économie bas-carbone, de préparer les trajectoires de décarbonation totale des pays à l'horizon 2050, ainsi que d'atteindre les cibles fixées par les ODD et l'agenda Biodiversité.

Dans cette perspective, il est essentiel de mettre un terme aux subventionnements des énergies fossiles et de supprimer tous les financements qui soutiennent des activités nocives à l'environnement, notamment ceux qui encouragent la surpêche, ceci afin d'investir dans l'économie durable et promouvoir une transition juste et solidaire.

L'élévation du niveau de la mer et l'intensification des événements extrêmes liées au changement climatique menacent populations et infrastructures. Le secteur des assurances peut aider à évaluer les risques océaniques et côtiers et les vulnérabilités accrues des sociétés. Il peut financer la résilience en aidant à mettre en place des solutions marines et côtières appropriées et renforcer ainsi le capital naturel marin.

Les bailleurs bilatéraux, multilatéraux et les banques de développement ont commencé à aligner leurs activités et leurs investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cependant, leurs activités restent encore très marginales pour les projets liés à l'océan. Elles doivent se renforcer.

Des financements durables en faveur de l'océan doivent donc soutenir les actions d'atténuation, d'adaptation et de conservation liées à l'océan.

A cet égard, il convient de :

1 ACCROÎTRE LES RESSOURCES FINANCIÈRES DÉDIÉES À L'OCÉAN ET EN FACILITER L'ACCÈS

- Renforcer l'engagement et les efforts des bailleurs bilatéraux et multilatéraux pour le financement de projets marins, y compris la conservation et la restauration d'écosystèmes marins et côtiers dans les eaux nationales et même internationales ;
- Intégrer systématiquement des considérations relatives au climat et à la biodiversité dans les projets océaniques ;
- Faciliter l'accès à ces financements pour les pays en développement ;
- Accélérer l'accès aux financements pour les initiatives locales, les projets de petite échelle et les projets éducatifs.

2 RENFORCER LA CAPACITÉ D'INTERVENTION DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT

- Veiller à l'atteinte de l'objectif de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 ;
- Dédier une ligne budgétaire du Fonds Vert aux mesures relatives à l'océan ;
- Accroître les financements pour l'adaptation afin de s'assurer d'une répartition équitable des fonds selon un équilibre 50/50 entre les mesures d'adaptation et les mesures d'atténuation ;
- Encourager et accompagner les acteurs océan à soumettre des projets au Fonds Vert.



© The SEA People

3 ENCOURAGER LE MÉCÉNAT, LES INVESTISSEMENTS PHILANTHROPIQUES ET LES MÉCANISMES FINANCIERS INNOVANTS

- Développer de nouvelles solutions de financement pour l'océan, en mettant à profit la créativité et la capacité d'innovation du secteur technologique et de la société civile, pour financer la recherche scientifique et la préservation des écosystèmes océaniques (paiements pour services écosystémiques, échanges dette-nature, etc.);
- Envisager l'adoption d'instruments spécifiques de financement tels que les fonds fiduciaires et la création d'une banque dédiée spécifiquement à la gestion durable de l'océan ;
- Intégrer les stratégies de financement bleu et les SFN dans le financement des infrastructures marines et côtières, en tenant pleinement compte des services rendus par les écosystèmes marins et des questions de capital naturel marin.

4 CONSOLIDER LES MÉCANISMES DE FINANCE CARBONE

- Convenir d'un mécanisme de tarification du carbone pour toutes les activités océaniques, qui intègre les dernières données scientifiques disponibles, qui valorise pleinement la contribution de l'océan au cycle et à la séquestration du carbone, et qui mette fin à toutes les subventions aux combustibles fossiles ;
- Mettre en place, en coopération avec le secteur privé, une architecture intégrée de données océanographiques qui puisse contribuer à la recherche, à la quantification et à la gestion des écosystèmes marins dans le but de maintenir la capacité des écosystèmes et des organismes marins à séquestrer le carbone tout en préservant les stocks halieutiques ;
- Encourager la restauration d'écosystèmes marins et côtiers par le biais d'une réglementation appropriée, de frais d'utilisation et d'autres mécanismes de financement.

APPEL À L'ACTION



20 recommandations de la Plateforme Océan et Climat

LA PLATEFORME OCÉAN ET CLIMAT...

Rappelant que l'Accord de Paris, dans son préambule, note « qu'il importe de veiller à l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans » ;

Reconnaissant que l'océan joue un rôle fondamental dans la régulation du climat ;

Considérant que la bonne santé des écosystèmes marins et côtiers est déterminante pour le bon fonctionnement de la machine climatique, pour la réduction des vulnérabilités des populations humaines et pour la résilience naturelle aux effets du changement climatique, et que toute action pour protéger et restaurer les écosystèmes marins fait partie intégrante de la lutte contre le changement climatique ;

Soulignant que l'océan constitue le fondement des valeurs culturelles, sociales, et spirituelles de très nombreuses sociétés humaines et que son état conditionne pour beaucoup l'accès aux droits humains fondamentaux ;

Prenant acte que les États parties à la CCNUCC ont ratifié l'Accord de Paris et adopté une méthodologie commune pour sa mise en œuvre (le « rulebook ») qui prévoit une révision périodique de leurs engagements ;

Rappelant que l'Accord de Paris doit être mis en œuvre en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs, les États, le monde économique, et toutes les composantes de la société civile, et en particulier les peuples autochtones ;

Intégrant les conclusions et les recommandations des rapports spéciaux du GIEC sur le réchauffement au-delà de 1,5°C et celui sur l'océan et la cryosphère, ainsi que celles du Rapport d'évaluation mondial sur la biodiversité et les services écosystémiques de l'IPBES ;

Rappelant que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) prévoit un cadre transdisciplinaire commun à la communauté scientifique, aux décideurs politiques et à la société civile pour l'atteinte des cibles fixées par les ODD et notamment l'ODD 14 pour une gestion durable de l'océan ;

APPELLE LES DÉCIDEURS INTERNATIONAUX À :

- 1] Intensifier** les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C ;
- 2] Mettre fin** dès à présent au subventionnement des énergies fossiles ; instaurer une planification de l'exploitation pétrolière et gazière offshore préservant, sur des bases scientifiques, les écosystèmes marins les plus fragiles ; et abandonner d'ici 2050 leur exploitation ;
- 3] Développer** les énergies marines renouvelables (éolien offshore, hydroélectrique, énergie thermique des mers) en veillant à préserver les écosystèmes et en limitant leurs impacts (pollution sonore, préjudices causés aux espèces sensibles, etc.) ;
- 4] Accélérer** significativement la mise en place de mesures d'adaptation, en particulier pour les États insulaires et les régions côtières, en privilégiant les solutions fondées sur la nature ;
- 5] Encourager** les Parties à la CCNUCC à poursuivre leurs efforts pour intégrer l'océan dans les processus de travail de la Convention, et à demander que la 12^{ème} réunion du Dialogue de Recherche, sous l'égide de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), soit consacrée aux conclusions du SROCC lors de la Conférence de Bonn sur le Climat en 2020 (SB52) ;
- 6] Demander** au Groupe de Travail III du GIEC d'intégrer, dans son 6^{ème} cycle d'évaluation (AR6), une synthèse approfondie de la contribution et du potentiel d'atténuation des mesures spécifiques à l'océan et aux activités maritimes ;
- 7] Inciter** les Parties à la CCNUCC à intégrer des mesures d'atténuation et d'adaptation liées à l'océan dans les mécanismes prévus par l'Accord de Paris, en particulier les plans nationaux d'adaptation (NAP), les communications d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national (NDC), tout en tenant compte des recommandations formulées par l'initiative *Because The Ocean* ; et demander à la CCNUCC de développer une plateforme dédiée identifiant l'ensemble de ces solutions relatives à l'océan ;

- 8] **Renforcer** la capacité des pays en développement à accéder aux financements climatiques ; veiller à atteindre, pour le Fonds Vert, l'objectif de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 ; et dédier spécifiquement une ligne budgétaire de ces financements aux mesures relatives à l'océan ;
- 9] **Soutenir** la mise en place d'institutions et de mécanismes de financement spécifiques à l'océan afin de fournir rapidement les financements indispensables pour une gestion durable des écosystèmes, des ressources et des activités liés à l'océan ;
- 10] **Promouvoir** la mise en œuvre de la stratégie initiale de l'OMI de 2018 pour la réduction des émissions de GES par les navires à court terme : par l'adoption de mesures de réduction applicables d'ici 2023 (régulation de la vitesse des navires, renforcement de l'efficacité énergétique, etc.) et par l'utilisation de combustibles à faible teneur en carbone ;
- 11] **Convaincre** l'OMI d'intégrer le secteur de la pêche dans sa quatrième étude sur les GES et dans sa stratégie de réduction des GES ;
- 12] **Intensifier** les efforts pour mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) d'ici 2020, conformément à l'ODD 14, et éliminer toutes les subventions qui contribuent à la surpêche, à la surcapacité et à la pêche INN, en mettant en œuvre l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du Port (PSMA) de la FAO ;
- 13] **Mettre en place** et faire respecter une approche écosystémique de la pêche, respectueuse de la biodiversité, socialement et économiquement équitable, afin de limiter la surexploitation et l'épuisement des ressources halieutiques et en assurer la reconstitution durable ;
- 14] **Exhorter** les Parties à la Convention sur la diversité biologique à reconnaître la nécessité de renforcer la résilience des écosystèmes marins et côtiers pour lutter contre et s'adapter au changement climatique, et à en tenir compte dans tous les objectifs pertinents du Cadre mondial de la diversité biologique pour l'après 2020 ;

- 15] **Inviter** les Parties à la CDB et à la CCNUCC à un rapprochement entre leurs différentes instances de gouvernance, telles que les COP et les organes subsidiaires, et à construire des agendas d'action communs pour une gouvernance intégrée « océan-climat-biodiversité » ;
- 16] **Poursuivre** un objectif de 30 % de l'océan protégé, d'ici 2030, au moyen d'aires marines protégées effectivement et durablement gérées, à protection haute et/ou intégrale en impliquant les acteurs du territoire ; et accélérer la mise en place d'un réseau global, cohérent, représentatif et résilient d'AMP afin de restaurer d'urgence la biodiversité tout en renforçant la résilience au changement climatique ;
- 17] **Renforcer** les fonds existants et développer des mécanismes de financement innovants pour assurer la gestion effective des AMP et soutenir les réseaux de gestionnaires d'AMP ;
- 18] **Adopter** un accord juridiquement contraignant pour une conservation équitable et une gestion durable de la biodiversité en haute mer, capable d'intégrer les futures découvertes scientifiques, les innovations technologiques, et les nouveaux paradigmes politiques ;
Opérationnaliser cet accord par la mise en place d'AMP en haute mer, de normes et d'exigences mondiales en matière d'évaluation et de gestion de l'impact sur l'environnement, et de bases de données génomiques communes et libre d'accès pour le partage des ressources génétiques marines en haute mer ;
- 19] **Signer** l'Appel pour un « Océan, Bien commun de l'Humanité » ;
- 20] **Renforcer** la recherche scientifique pluridisciplinaire internationale sur les thématiques océan-climat en intégrant la dimension des socio-écosystèmes ; développer les systèmes d'observations de l'océan et en particulier des zones les plus profondes ; favoriser le libre accès des données obtenues par les systèmes d'observation ; et construire un nouveau corpus de connaissances sur le carbone bleu dans une vision globale intégrant cycle du carbone, écosystèmes marins et mécanismes climatiques.

LES MEMBRES DE LA PLATEFORME OCÉAN ET CLIMAT





ocean-climate.org

AVEC LE SOUTIEN DE :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE